

DATE : 08/10/2021

REFERENCE : DGS-URGENT N°2021_105

TITRE : **ACTUALISATION** - OUVERTURE DU PORTAIL POUR LA COMMANDE DE VACCINS LES 11 ET 12 OCTOBRE

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédicure-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

ACTUALISATION – Ce message a été modifié dans sa troisième partie en page 2 pour corriger les dates de livraison en officine.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités de la prochaine session de commandes en flacons de vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech les 11 et 12 octobre prochains.

Ce document s'articule en cinq parties :

- I) OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDE POUR UN NOUVEL EFFECTEUR
- II) DEPLAFONNEMENT DES COMMANDES DE VACCINS LES 11 ET 12 OCTOBRE
- III) MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDE LES 11 ET 12 OCTOBRE
- IV) PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES
- V) POINT D'ATTENTION SUR LA PEREMPTION DES DOSES DE VACCIN
- VI) RAPPEL SUR LES DISPOSITIFS MEDICAUX

I. OUVERTURE DU PORTAIL POUR UN NOUVEL EFFECTEUR

Les services de santé universitaires (SSU) pourront commander des flacons de vaccins **Moderna et Pfizer à partir de la semaine du 11 octobre** sur le portail de télé-déclaration.

Les services de santé universitaires (SSU) doivent passer commande auprès de l'officine de pharmacie de leur choix, en précisant le code UAI et le nom de l'université dont ils font partie ainsi que leur code postal et le nom de leur commune¹. Les modalités de commande et de référencement auprès d'une officine sont présentées dans le [DGS-Urgent n°2021_89](#), et développées dans une [FAQ](#) disponible en ligne.

Les modalités de transport, de conservation et d'administration des vaccins Moderna et Pfizer sont disponibles dans les documents suivants :

- Vaccin Moderna : [DGS Urgent n°2021_54](#) ;
- Vaccin Pfizer : [DGS Urgent n°2021_68](#).

II. DEPLAFONNEMENT DES COMMANDES DE VACCINS LES 11 ET 12 OCTOBRE

Afin de poursuivre les campagnes de primo-vaccination et de rappels dans la meilleure dynamique possible, et grâce à un stock de vaccins suffisant, la commande de vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech sera déplafonnée les 11 et 12 octobre pour l'ensemble des effecteurs habilités à passer commande.

Les 11 et 12 octobre, les pharmaciens, médecins, IDE, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, LBM et SSU seront autorisés à commander autant de flacons de vaccins Moderna et Pfizer qu'ils le souhaiteront, en responsabilité et en veillant bien à ne pas constituer de stocks non utilisés.

Les 11 et 12 octobre, les EHPAD, USLD et résidences autonomes seront autorisés à commander, dans le cadre de leur campagne de rappels, autant de flacons de vaccins Pfizer-BioNTech qu'ils le souhaiteront, dans la limite du nombre de leurs résidents et en veillant à ne pas constituer de stocks non utilisés.

Nous vous invitons à commander le nombre nécessaire de flacons et à les injecter rapidement, afin d'éviter au maximum de constituer un stock inutilisé.

III. MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES LES 11 ET 12 OCTOBRE

Le [portail de télé-déclaration](#) sera ouvert **du lundi 11 octobre à 8h au mardi 12 octobre à 23h** pour la commande en vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech des pharmaciens, médecins, IDE, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, laboratoires de biologie médicale (LBM) et services de santé universitaires (SSU).

Les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021_19](#). Les infirmiers, les LBM et les SSU sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

Dates de livraison en officine : l'ensemble des flacons de vaccin Pfizer et Moderna commandés la semaine du 11 octobre arriveront dans les officines **entre le vendredi 22 et le mardi 26 octobre**. Les rendez-vous de vaccination peuvent être positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison.

IV. PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

Les flacons de vaccins Pfizer et Moderna commandés les 4 et 5 octobre seront livrés en totalité en officine **entre le vendredi 15 et le mardi 19 octobre**.

¹ En cas de doute, il est possible d'obtenir un code UAI sur le site de l'Education Nationale

Confirmation de livraison : un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison de vaccin Moderna et Pfizer sera envoyé le **vendredi 8 octobre** aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé), aux médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes (volumes qui leur sont destinés).

V. POINT D'ATTENTION SUR LA PEREMPTION DES DOSES DE VACCIN

Les vaccins Pfizer-BioNTech livrés en pharmacie se conservent moins d'un mois à 2-8°C. Nous vous invitons à la plus grande vigilance sur les dates de péremption des flacons qui vous sont livrés, car ces dernières peuvent être très courtes. Nous vous conseillons donc d'en commander le nombre nécessaire et de les injecter rapidement, afin d'**éviter de constituer un stock inutilisé**.

Quel que soit le vaccin, nous vous recommandons de bien consulter les étiquettes de péremption sur le flacon avant toute injection.

Si un flacon de vaccin (Pfizer ou Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et de transport de ce vaccin, **ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination**. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels ou établissements de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.

Nous vous rappelons que les flacons périmés doivent être évacués suivant la filière d'élimination CYCLAMED, quel que soit le vaccin. Vous trouverez les modalités du circuit d'élimination des déchets issus de la vaccination covid-19 en ville dans l'[annexe 1 du DGS-Urgent n°2021_98](#).

VI. RAPPEL SUR LES DISPOSITIFS MEDICAUX

Nous vous invitons également à faire preuve de vigilance dans la gestion des dispositifs médicaux accompagnant les flacons, car ceux-ci sont envoyés en fonction du nombre de flacons commandés.

Pour chaque flacon de vaccins Pfizer, il est nécessaire d'utiliser les dispositifs médicaux suivants :

- 7 seringues 1 mL serties avec aiguilles 25G 25 mm pour l'administration (SHIFENG) ;
- 1 seringue 3ml pour la reconstitution (BD) ;
- 1 aiguille 21G 40mm pour la reconstitution (DOVILAB) ;
- 1 ampoule de Chlorure de sodium 0,9 % pour la reconstitution (BBRAUN).

Nous rappelons aux officines qu'il convient de distribuer le nombre de dispositifs médicaux strictement nécessaire pour chaque flacon.

En cas de question sur la distribution des vaccins aux professionnels de santé en ville, les pharmaciens peuvent contacter le service client via le formulaire « Contacter le support » du portail de télé-déclaration : des conseillers pourront répondre à leurs questions et les renseigner sur les livraisons prévues pour leur officine (dates et volumes exacts de livraison).

Bernard CELLI
Responsable de la Task Force Vaccination

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur général de la Santé

Signé

Signé